

INFORMATION

Bénesse Marenne, le 6 octobre 2025

La prochaine réunion du Comité syndical du SITCOM se tiendra le :

Jeudi 9 octobre 2025 à 18 heures
SITCOM – Siège
62 chemin du Bayonnais - 40230 Bénesse-Marenne

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

- 1- Installation de M. Eric Larroquette, délégué suppléant MACS en remplacement de M. Eric Lahillade
- 2- Modification des statuts du Sitcom
- 3- Communication du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Sitcom Côte Sud des Landes
- 4- Demande de subvention pour la mise en place du Sitcom Contact avec Investissement et Personnel dédié (Fonds Leader outils de communication)
- 5- Budget Principal du Sitcom – Décision Modificative n°3
- 6- Provisions complémentaires pour créances douteuses 2025 – budget principal
- 7- Budget Valorisation du Sitcom – Décision Modificative n°1
- 8- Provisions complémentaires créances douteuses – budget valorisation
- 9- Reprise de provisions pour GER (Gros travaux de renouvellement) sur le budget UVE
- 10- Budget UVE – Décision Modificative n° 2
- 11- Mise à jour du Règlement de la redevance
- 12- Tarifs 2026 – redevance
- 13- Convention entre le Sitcom et le SIVOM du Born : Missions d'accompagnement
- 14- Protection sociale complémentaire – adhésion mutuelle Prévoyance Territoria
- 15- Fixation du montant de la participation obligatoire au risque Prévoyance pour les agents du Sitcom côte sud des Landes
- 16- Participation à la mutuelle Santé des agents du Sitcom dans le cadre d'une procédure de labellisation
- 17- Modification des conditions de mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents du Sitcom
- 18- Création de postes
- 19- Création d'un emploi permanent de chargé de mission optimisation filières (art. L.332-8 2° du code général de la fonction publique)
- 20- Création d'un emploi permanent de chef d'équipe des entretiens généraux des bâtiments et équipements annexes (art. L.332-8 2° du code général de la fonction publique)
- 21- Suppression de postes
- 22- Dérogation aux garanties minimales sur le temps de travail

INFORMATIONS DIVERSES

Le Président,
Alain CAUNEGRE

